

Deux oeuvres admirables marcheront ainsi de front. Elles ont un lien commun : la conversion et la sanctification des âmes. Que de bien nous pourrons, par ce moyen, accomplir chez nous et dans les pays de missions !

Il sera rendu compte, chaque année, des sommes reçues et de la distribution qui en aura été faite.

HÔPITAUX PROTESTANTS ET ŒUVRES SOCIALES

Deux oeuvres particulières sollicitent notre charité dans une ville telle que Montréal : le service religieux des malades catholiques dans les hôpitaux protestants et les oeuvres sociales dans nos paroisses ouvrières. Et comme toutes les paroisses en bénéficient, il convient qu'elles ne soient pas laissées à des initiatives et à des générosités isolées.

Pour qu'elles se soutiennent et se développent, il importe que toutes les paroisses contribuent à la création de deux fonds spéciaux qui subviendraient aux divers besoins. Il serait facile d'assigner à cette fin un pourcentage de recettes particulières telles que les revenus des cierges. La contribution proportionnelle sera établie d'après les feuilles de reddition des comptes.

TARIF DES GRAND'MESSES

A partir du 1er mars prochain, l'honoraire de toute grand'messe sera de cinq dollars, dont un dollar sera remis au prêtre célébrant, sans qu'il en soit tenu compte au casuel de la fabrique.

Ce règlement n'affecte point les grand'messes offertes avant ce jour.

Les grand'messes qui ne pourront pas être chantées au cours d'une année dans les églises où elles ont été offertes, devront être remises à l'archevêché, et elles seront confiées aux paroisses qui en sont dépourvues.